**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 27 (1891)

**Heft:** 14

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS
XXVIIe Année

15 JUILLET 1891
N° 14

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : **Partie générale :** Séance du Comité central à la Chaux-de-Fonds le 5 juillet 1891. Engouements et exagérations. Le service du matériel scolaire dans le canton de Neuchâtel. La circulaire ministérielle du 27 avril 1891 sur l'orthographe dans l'enseignement. — **Chronique scolaire :** Travaux manuels. Neuchâtel. Une curieuse idée chez un enfant. Erratum. — **Exercices scolaires :** Examens de recrues : Calcul écrit (suite). — **Bibliographie.**

## PARTIE GÉNÉRALE

### Séance du Comité central à la Chaux-de-Fonds le 5 juillet 1891

Le Comité central s'est réuni à la Chaux-de-Fonds au Collège primaire dimanche 5 juillet sous la présidence de M. Léon Latour avec l'ordre du jour suivant :

1° Reddition des comptes de 1890.
2° Rapport du directeur du journal.
3° Choix des questions à discuter au Congrès de 1892.
4° Traitement des correspondants cantonaux.
5° Divers.

Membres présents : MM. Hermenjat, Trolliet, Coderay, Colomb, Nicolier (Vaud) ; L. Favre (Genève) ; Mercerat et Breuleux (Jura bernois) ; Latour (Neuchâtel) ; Clerc, Dubois, Grandjean, Jeanneret, Luginbühl et Jaquet du Comité directeur.

Membres excusés : MM. Bruttin et Roux ; ce dernier, dans une charmante dépêche, fait les meilleurs vœux pour la réussite de notre réunion.

M. Hermenjat donne connaissance du résultat de la vérification des comptes, faite par lui-même et par M. Ducotterd. Les comptes bouclent par un solde en caisse de fr. 233»40 et tout a été trouvé parfaitement en ordre. Il propose au Comité central d'approuver les comptes et de donner décharge au gérant avec remerciements pour le dévouement qu'il met à remplir sa charge. Cette manière de voir est adoptée à l'unanimité.

M. le directeur du journal a la parole pour donner connaissance de la marche de l'*Educateur* pendant l'année 1890. Il constate que le journal a toujours paru régulièrement et que matériellement les abonnés peuvent être satisfaits. Malheureusement les collaborateurs sont restés les mêmes, le nombre des dévoués ne s'est pas augmenté. Les membres du corps enseignant primaire se désintéressent de leur organe, ils le laissent voguer sans s'inquiéter beaucoup s'il arrivera à bon port. Cette indifférence est regrettable et n'est pas encourageante du tout. Les critiques parvenues à la direction ne

sont ni nombreuses ni importantes ; elles concernent plus particulièrement la partie pratique ; jusqu'à présent il en a été tenu compte dans la mesure du possible.

1115 abonnés nous sont restés fidèles, soit 456 du canton de Vaud, 318 de Neuchâtel, 113 de Berne, 103 de Genève, 16 de Fribourg, 3 du Vallais, 38 d'autres cantons et 68 de l'étranger. Ce nombre n'est pas considérable sans doute, mais nous pouvons cheminer paisiblement et accomplir notre mission. D'un autre côté, ce n'est pas avec les modestes ressources dont nous disposons que nous pouvons demander des articles à de hautes sommités littéraires, comme quelques sociétaires le désireraient. Nous avons augmenté la quantité des matières de notre journal, le texte est plus serré ; nous prions nos lecteurs d'être indulgents et de faire un peu de propagande pour nous, car l'augmentation du nombre des abonnés amènera nécessairement des améliorations.

Dans le but de favoriser les élèves régents, il est décidé de leur accorder des abonnements à l'*Educateur* à moitié prix.

M. Trolliet remercie le Comité directeur pour son travail et il se déclare satisfait des correspondances cantonales. Il regrette l'égoïsme qui se manifeste de plus en plus dans certaines sections ; on se détache de notre société romande pour former de petites sociétés libres. On oublie dans nos milieux que l'union fait la force et que si nous voulons un journal parfait il faut des ressources et partant des abonnés. Il préconise les mesures prises par la section vaudoise à l'égard de sociétaires récalcitrants et croit que si le nombre des fidèles diminue, ceux qui restent ne sont que plus sûrs et plus dévoués. Cet appel de notre collègue vaudois sera-t-il entendu, le corps enseignant primaire de la Suisse romande comprendra-t-il une fois qu'il a besoin d'un organe pour défendre ses intérêts et qu'en se groupant il peut devenir une force avec laquelle il exercera une influence salutaire dans les affaires de notre patrie ?

On s'occupe des questions à poser pour le prochain Congrès. Après examen et discussion, le Comité central unanime s'arrête aux deux suivantes qui paraissent pleines d'actualité.

1° *Quels points de la législation scolaire pourraient être communs à la Suisse romande ? Par quels moyens pourrait-on arriver à plus d'uniformité (concordat ou législation) ? La situation faite aux instituteurs par l'obligation du service militaire est-elle normale ou avantageuse pour l'école ?*

2° *Qu'appelle-t-on enfance abandonnée et qu'est-ce qui constitue l'abandon ? Quelles sont les causes et les effets (immédiats ou ultérieurs) de l'abandon ? Quels sont les moyens de remédier à l'abandon et, préférablement, de le prévenir ?*

Les traitements alloués à nos correspondants cantonaux occupent aussi le Comité central ; dans l'intérêt du journal et pour récompenser convenablement les collaborateurs, il est décidé que les correspondants cantonaux ne recevront plus qu'un traitement minimum de 25 fr. par an et dès le 1er janvier 1891, mais qu'à la fin de l'année ils seront rétribués d'après la matière qu'ils auront fournie au journal. Le comité directeur ne demande pas une économie sur ce poste, mais une plus juste répartition de la somme mise à sa disposition.

La séance du Comité central a été suivie, selon l'usage, d'un modeste repas qui n'a été en partie que la continuation de la séance officielle. Le sérieux n'a pas manqué pour l'examen des idées émises dans l'intérêt du corps enseignant et cependant l'entrain et la plus franche gaieté n'ont pas cessé de régner parmi nous. Belle journée, diront tous ceux qui sont venus à la Chaux-de-Fonds ; si le temps n'a pas été bien clément, n'ont-ils pas trouvé dans notre modeste localité des cœurs ouverts, une cordialité franche et loyale qui doit faire bien augurer du Congrès prochain. L'heure de se séparer était là et nous n'avions pu exprimer qu'en partie ce que nous pensions, mais nos derniers mots ont été un « au revoir » chaleureux à 1892.

PAUL JAQUET.

## Engouements et exagérations

L'activité de notre vie pédagogique ne se manifeste pas seulement chez nous par le train plus ou moins fiévreux de chaque jour, mais aussi par des élans, des sortes d'engouements passagers qui ont pour objet telle ou telle branche de notre programme. C'est, pour ainsi dire, une vague, une marée qui envahit tantôt un point, tantôt un autre de nos eaux, et qui soulève avec elle l'esquif qui s'y trouve, le place pour un temps bien en vue, bien en lumière, lui prête une importance extraordinaire; puis lentement s'affaissant, le laisse redescendre et retourner au rang et au niveau qui lui conviennent.

Je suis loin de le trouver mauvais, je me hâte de le déclarer : il y a toujours quelque chose à gagner à l'étude sérieuse d'un sujet; et les exagérations auxquelles on se laisse parfois entraîner sont peu à redouter; elle s'envolent bientôt au vent du bon sens, et ce qui est raisonnable, ce qui est pratique seul demeure.

Ces dernières années ont été fécondes en fougues de cette espèce, et il est amusant, sinon instructif, de jeter un petit coup d'œil rétrospectif sur ces orages d'antan.

On s'engoua, il y a douze ans environ de «l'influence morale». Malheur à celui qui ne jurait pas par l'influence morale. On avait découvert tout à coup que les enfants avaient été jusqu'alors cruellement maltraités. Il fallait mettre un frein à cette espèce de rage qui portait les maîtres à se jeter sur leurs élèves pour leur faire subir mille tortures.

Comme les partisans de l'influence morale renchérissaient les uns sur les autres, — nécessairement, on n'aime pas à répéter mot pour mot ce qu'un confrère a dit, on cherche à faire mieux; c'est la loi du progrès : *Sic itur ad astra*, — on en était arrivé à conclure que « Messieurs et Mesdemoiselles les écoliers et écolières » possédaient toutes les vertus, et les instituteurs une trop forte proportion de ces imperfections auxquelles tout homme peccable a droit. Comme aussi il était de bon goût, non seulement pour les gens d'école, mais pour le premier écrivassier venu, de déplorer dans les journaux l'état pitoyable de nos institutions scolaires, et de donner des conseils. Vous ne faisiez pas un pas sans rencontrer des pédagogues de circonstance tout disposés à vous conduire dans le droit chemin; il en surgissait partout : dans les bureaux, dans les administrations, dans les ateliers, aux champs comme à la montagne; c'était une fièvre contagieuse, une *influenza* arrivée à l'état aigu.

Ce fut une époque pénible pour tous les maîtres, mais surtout pour les commençants; le jeune instituteur qui a su doubler ce Cap de la Tempête sans sombrer doit en avoir conservé un souvenir bien vif.

Enfin, peu à peu, la mode changea, il sembla entendu de nouveau que l'enfant ne devait pas seulement fréquenter l'école pour épier le maître et faire des racontages sur ses moindres faits et gestes, sur la plus insignifiante de ses paroles; la vague passait et le petit navire retournait dans des eaux plus calmes.

Peu après l'attention se porta sur la gymnastique. Cet art utile a fait d'immenses progrès ces dernières années, grâce surtout à nos vaillantes sociétés; et il est vraiment réjouissant, pour tout ancien gymnaste, de constater quelle différence énorme il y a dans la marche générale des exercices, et combien l'enseignement en est plus normal. Mais on s'est aussi quelque peu laissé aller à l'exagération, en ce qui concerne du moins la gymnastique scolaire. On en était arrivé à prétendre que l'idéal du jeune gymnaste était de se considérer comme une sorte de mécanisme délicat d'horloge, remonté avec soin, et dont chaque partie ayant une fonction absolument déterminée, ne devait accomplir que certains actes prévus et ordonnés par de savants hygiénistes.

Ah! s'il s'agissait de malades à traiter, d'estropiés à redresser! Bien! — Mais pour notre jeunesse vigoureuse, combien je préfère encore à ces excès de précautions les jeux anglais, si pleins d'énergiques imprévus, si semblables aux luttes de la vie!

C'est à cette époque aussi que l'on imagina de parqueter les salles de gymnastique. La sciure de bois et les écorces répandaient une poussière malfaisante, funeste. Il nous fut démontré, à notre profonde stupéfaction, que nous, qui avions tourné, lutté, sauté; qui avons fait cent chutes dans le local de Rive, nous devions être poitrinaires, ou sur le point de l'être, — par respect pour le principe. On parqueta donc. Mais comme le bois est plus dur que les membres, comme les souliers glissent et font du tapage, on dut couvrir le parquet de paillassons. — Connaissez-vous une poussière plus infecte que celle des tapis ou des paillassons? — On revient timidement, peu à peu, au sol doux; n'en doutez pas, c'est le commencement du reflux.

Parlerai-je de l'horreur qu'on éprouva soudain pour la grammaire et pour l'orthographe? Oh! il faut avouer qu'elles l'avaient bien cherché. Trop longtemps on avait présenté aux examens, pour toute épreuve de français, de longues dictées où les « tout », les « quelque », les « quand » et les participes sous leurs formes les plus surprenantes et les plus indéchiffrables, remplissaient un rôle tellement prépondérant que le maître qui ne faisait pas de ces chinoiseries le fonds de son enseignement, perdait son temps et s'exposait aux mauvaises notes de fin d'année. La composition? Allons donc, on n'y pensait guère. Je me rappelle avoir eu une jolie peur étant jeune instituteur : un étranger qualifié entra inopinément dans ma classe alors que mes élèves faisaient une composition : c'était un flagrant délit. « Une composition! me

dit-il, mais cela ne peut se faire que dans les classes du collège supérieur. »

Combien ce monsieur doit être étonné aujourd'hui, s'il sait que, dès l'âge de sept ans, l'enfant apprend à composer, comme il apprend à parler!

Cependant, passant d'un extrême à l'autre, on a voulu bannir toutes leçons de grammaire des écoles. C'était user d'un moyen un peu violent; aussi l'orthographe s'en est vengée en continuant à couvrir de ridicule ceux qui transgressaient ses lois sévères. C'est malheureux, je le déplore, mais il en sera ainsi jusqu'à ce que la langue écrite soit simplifiée, ce que chacun désire bien ardemment. On en revient donc peu à peu, mais d'une manière plus intelligente, à l'étude de la grammaire; c'est l'eau qui retourne à l'océan après s'être purifiée en passant à l'état de nuage.

Une période intéressante est celle où l'on fut tout à l'histoire et à la géographie. Autrefois, beaucoup de noms propres et peu de figures vivantes, peu de détails intéressants; c'était, surtout en géographie, la vraie récitation par cœur. Faut-il en vouloir à nos devanciers d'avoir ignoré tant de choses que nous pouvons apprendre si facilement par nos bibliothèques publiques, si copieusement garnies, et par nos journaux quotidiens si rapidement renseignés? De l'indulgence et de la charité, s'il vous plaît! Il fallait une réforme, elle s'est faite et bien faite. Mais ne tomba-t-on pas un moment dans l'exagération quand on prétendit que la géographie devait s'enseigner sans noms propres, la statistique sans nombre et l'histoire sans dates?

Aujourd'hui, c'est le dessin qui passionne les instituteurs. Il faut avouer que la question avait besoin d'être étudiée à fond et que les leçons étaient aussi variées que possible. Chaque maître avait sa méthode, d'aucuns en avaient même plusieurs... et n'en suivaient aucune. Rien n'est parfait sans doute, cependant on peut dire qu'aujourd'hui nos écoles sont dotées d'une méthode générale que chacun peut comprendre et dont l'application ne lie entièrement ni les aspirations ni le goût de l'instituteur : croquis cotés, reproductions de plans, d'après un module choisi (*le module*, voilà un mot qui a été prononcé cent et mille fois ces temps derniers!) réductions, dessins de corps à trois dimensions, par la perspective cavalière et ornementation de l'objet, etc.

Quel dommage qu'on ait cru devoir exagérer cette affreuse perspective cavalière et en faire le sujet d'un article de foi, l'occasion d'anathèmes! Pouvez-vous imaginer quelque chose de plus faux à l'œil qu'un cube, qu'un parallélipipède, les corps les plus simples, dessinés en perpective cavalière ? Mais c'est une cruauté, c'est un vandalisme du goût, c'est un massacre de l'esthétique! Et comme si cela ne suffisait pas, on se gendarme contre les lignes de profondeur figurée au 50 pour cent de leur longueur, on veut

de la perspective cavalière isométrique. Un cube et un parallélipipède ressemblent à des pyramides tronquées piteusement couchées sur le flanc, se présentant par le petit bout. Et les corps ronds! ils sont affreux. Le cylindre : une outre à moitié dégonflée; une sphère sur une colonne à base carrée : un œuf mal pondu, ou un navet difforme.

N'y a-t-il pas moyen de prendre un juste milieu entre la perspective normale, un peu difficile pour des enfants, mais si propre à développer le goût, et la perspective cavalière, utile, dans une certaine mesure seulement, aux industriels, mais si disgracieuse?

Oui certainement, on y arrivera, et comme pour toutes les autres branches, on profitera des généreux élans de ceux que l'ardeur et la foi en leur sujet ont peut-être portés trop loin.

Chs THORENS.

## Le service du matériel scolaire gratuit dans le canton de Neuchâtel

Depuis quelques années le peuple neuchâtelois discutait la question de la gratuité du matériel scolaire; bon nombre de citoyens la désiraient pour nos écoles primaires; on en parlait dans les assemblées populaires. Une chose semblait toute naturelle : à l'enseignement obligatoire et gratuit inscrit depuis de longues années dans la loi devait s'ajouter la gratuité du matériel nécessaire à cet enseignement. Pendant que cette question se popularisait survint la revision de la loi sur l'enseignement public primaire (27 avril 1889) laquelle, entre autres modifications, prévit, par l'article 115, la gratuité du matériel en ces termes : *Les communes délivrent gratuitement aux élèves des écoles publiques les fournitures scolaires à leur usage, qui seront déterminées par une loi spéciale. L'Etat contribue pour les trois cinquièmes au moins aux frais de ces fournitures.* Comme on le verra plus loin, l'Etat de Neuchâtel ne s'en est pas tenu seulement aux trois cinquièmes de la dépense.

L'introduction de cet article dans la nouvelle loi sur l'enseignement public primaire fut précédée, comme bien on le pense, d'un travail préparatoire considérable. M. le conseiller d'Etat Clerc, chef du Département de l'instruction publique, à qui le canton doit en grande partie cette innovation importante, s'entoura de nombreux renseignements; il consulta sur l'opportunité de cette mesure les cantons qui possèdent déjà cette institution, les commissions scolaires, le corps enseignant, les hommes compétents en matière de pédagogie. Il ne reçut pas partout des encouragements; dans le nombre se remarquaient des personnes qui trouvaient qu'ayant élevé leurs enfants à leurs frais, les autres pouvaient en faire autant. Et puis, les impôts allaient augmenter, le gaspillage dans ces fournitures se produirait infailliblement, la

surveillance ne pourrait s'exercer convenablement, etc., etc., comme cela arrive toutes les fois qu'une modification quelconque se produit dans les coutumes d'un peuple.

Qu'est-il advenu de toutes ces appréhensions?

Les impôts n'ont pas augmenté, le gaspillage ne se produit pas grâce à la surveillance exercée par les inspecteurs scolaires, les conseils communaux, les commissions scolaires et le personnel enseignant; tout enfant, riche ou pauvre, est fourni de tout ce qui lui est nécessaire; chacun de nos petits ouvriers a ses outils : c'est là du bon socialisme. Ceux qui ont le plus déblatéré contre l'introduction du matériel gratuit dans nos écoles se sont, comme tout chacun, mis au bénéfice de l'article 115; aucun n'a boudé devant ces fournitures qui ont fait plaisir aux enfants des grands comme à ceux des petits.

L'article 115 précité fut développé par une loi spéciale sur la matière (21 mai 1890) dont voici les points principaux :

1° *Les communes remboursent à l'Etat le cinquième de la dépense totale occasionnée de ce chef.*

2° *Le matériel se divise en matériel de classe et en matériel individuel.*

3° *Le matériel de classe ne peut sortir de la salle d'école.* Il se divise en trois catégories : le matériel frœbelien, le matériel pour l'enseignement théorique des travaux à l'aiguille, le petit matériel courant et les manuels de lecture. Sous sa responsabilité, le personnel enseignant peut confier ces derniers aux élèves qui en ont besoin à domicile pour des préparations domestiques.

Lorsqu'un élève quitte une classe pour entrer, par promotion, dans une autre, il ne prend avec lui que les manuels qui sont employés dans cette nouvelle classe; l'instituteur ou l'institutrice sont tenus de lui retirer les livres devenus superflus, pour les distribuer aux nouveaux venus. L'enfant qui quitte définitivement l'école ou qui change de localité ne prend avec lui que ses cahiers et son carnet scolaire.

Il sera peut-être de quelque intérêt pour plusieurs de savoir en quoi consiste le détail de ces objets; le voici :

*Matériel frœbelien :* balles en laine, balles élastiques, cubes en bois, 3me, 4me et 5me dons en boîte; surfaces en bois, savoir carrés, triangles rectangles, équilatéraux, scalènes, obtusangles, — bâtonnets de 6 dimensions, lattes, jetons, cartons, pinceaux, godets, boîtes pour distribution, feutres, poinçons, aiguilles à tisser, ciseaux, boutons, perles, fil glacé, anneaux; — papier pour pliage, pour tissage, papier pointillé, quadrillé; — laine, aiguilles, cahier d'écriture, de dessin, ardoises, crayons d'ardoise, crayons ordinaires, gommes, une collection d'images prise dans la riche collection que possède l'Exposition scolaire permanente neuchâteloise, — toile étamine, — livrets de Régimbeau, 1er livret de Ducotterd. Ces objets ont été expédiés à toutes les écoles enfan-

tines dirigées par des institutrices possédant le certificat ou le brevet frœbelien. Ces classes sont actuellement au nombre de 60 ; elles ne tarderont pas à augmenter encore. Les localités qui n'ont pas organisé de classe enfantine vraiment frœbelienne n'ont rien reçu et ne recevront rien avant ce changement. Le nombre d'objets auxquels a droit chacune de ces classes a été déterminé par une circulaire.

*Matériel des travaux à l'aiguille :* Ciseaux, rubans métriques, dés, coton à tricoter, aiguilles à tricoter en bois ou en acier, aiguilles à coudre, à broder, à repriser ; épingles, coton à coudre, à marquer, à raccommoder, à broder; toile étamine, blanche, écrue ; indienne, doublure, chevillières, canavas Java, bandes de tricot, papier pour patrons. — La quantité à distribuer à chaque classe, suivant le nombre des élèves, a été déterminée comme pour les objets frœbeliens. Ce matériel a été choisi par une commission consultative de dames nommée par l'Etat et représentant toutes les parties du canton. De temps à autre, cette commission est réunie pour discuter les améliorations à apporter à ce matériel.

*Petit matériel courant :* encriers, encre, plumes, porte-plumes, crayons ordinaires, crayons à dessiner, crayons d'ardoise, porte-crayons, gommes, ardoises, règles, cahiers ordinaires, de dessin, d'écriture, modèles d'écriture publiés par l'Etat, papier buvard. Chaque élève est responsable de ce matériel; la classe terminée, il le range dans sa boîte et dans son casier de table pour le reprendre le jour suivant, contrairement à ce qui a été dit chez nos voisins des bords du Léman qui croyent que ce matériel passe de mains en mains, de bouche en bouche.

4° *Le matériel individuel comprend les manuels de répétition et les atlas inscrits au programme général et adoptés par les commissions scolaires, les cahiers et le papier.* Ces manuels et ces atlas sont les suivants, au choix des commissions scolaires :

*Manuels de lecture :*

Degré inférieur : Les Premiers pas, 2me et 3me recueils, Seconds exercices de lecture de C.-W. Jeanneret, l'Année enfantine de Guyau, Premières leçons de choses usuelles de Dupuis.

Degré moyen : Patrie de C.-W. Jeanneret, L'année préparatoire de lecture par Guyau, Livre de lecture de Gobat et Allemand, Livre de lecture de Renz.

Degré supérieur : La première année de lecture courante de Guyau, La première année scientifique de Paul Bert, Francinet par Bruno, Le Trésor de l'écolier par Gobat, le Livre de lecture de Dussaud et Gavard, le Livre de lecture de Lebaigue, cours moyen et supérieur.

*Manuels de récitation :*

Degré inférieur : 6me et 5me livrets de C.-W. Jeanneret.

Degré moyen : 4me et 3me livrets de C.-W. Jeanneret, le Fablier des écoles.

Degré supérieur : 2me livret de C.-W. Jeanneret, le Fablier des écoles.

*Vocabulaires :*

Degré inférieur : Vocabulaire de C.-W. Jeanneret, vocabulaire de P. Dubois.

Degrés moyen et supérieur : Grand recueil de Pautex.

*Grammaire :*

Degrés inférieur et moyen : Grammaire par une réunion d'instituteurs neuchâtelois, 1re et 2me parties.

Degré supérieur : La même, complète.

*Arithmétique :*

Degré moyen : 5me et 6me livrets de Ducotterd.

Degré supérieur : La deuxième année d'arithmétique par Leyssenne.

*Géographie :*

Degré inférieur : Carte du canton par Randegger.

Degré moyen : Carte de la Suisse par Leuzinger.

Degré supérieur : Atlas d'Issleib ou d'Andree, Géographie par une réunion d'instituteurs.

On attend toujours l'apparition d'un bon manuel de géographie, simple, gradué, partant du connu, de la ville, du village, du hameau qu'habite l'élève pour s'étendre graduellement à la contrée environnante, au district, au canton, à la patrie Suisse, aux Etats limitrophes. Avis aux géographes qui sauraient se mettre à la portée d'un tel enseignement primaire.

*Histoire :*

Degrés moyen et supérieur : Histoire abrégée de la Confédération suisse par Daguet.

Degré supérieur : Leçons d'histoire suisse et d'histoire générale par Elzingre.

*Instruction civique :*

Degré supérieur : Instruction civique (abrégé) par Numa Droz, Résumé des institutions cantonales et fédérales par A. Calame.

*Chant :*

Pour les trois degrés : Chants populaires publiés par le Département de l'Instruction publique.

*Langue allemande :*

Degrés moyen et supérieur : Chrestomathie de Born ; — Revaclier et Krauss (abrégé) ; — Grammaire par Eugène Favre.

En fait de cahiers, l'Etat distribue des cahiers à réglure simple de 9 et 10 mm., à doubles lignes de 4 mm., des cahiers quadrillés, de dessin et les cahiers d'écriture publiés par le Département de l'instruction publique du canton.

5° *Chaque commune nomme sous réserve de la ratification du Département de l'instruction publique, un dépositaire du matériel scolaire.*

6° *Les communes sont responsables du matériel qui a été fourni à ces dépositaires par les soins du Département.*

Les dépositaires sont chargés de la surveillance des dépôts locaux et de la comptabilité; ils reçoivent et vérifient les envois, délivrent aux instituteurs et aux institutrices le matériel nécessaire et accusent réception au chef du service des envois qu'il a ordonnés. Dans la plupart des localités, c'est un instituteur qui est chargé de ce travail.

L'Etat met, pour le service des distributions, un tant pour cent à la disposition des communes; celles-ci ont toute latitude d'employer ce % comme bon leur semble; elles peuvent affecter tout ou partie de cette somme aux dépositaires ou en faire bénéficier la caisse communale lorsque ce service reste entre les mains de l'autorité locale. Pour 1890, le 7 % des dépenses a été mis au bénéfice du service des distributions, ce qui fait que, à tout prendre, les communes n'ont eu à leur charge que le 14 % environ du total des dépenses; l'Etat s'est chargé du reste. Pour l'année 1890, la dépense totale, y compris le 7 % pour les distributions, s'est élevée à fr. 84,000 environ, sur lesquels les communes ont eu à leur charge fr. 16,800; la dépense moyenne par élève s'est élevée à fr. 4»58 pour ce premier exercice. N'oublions pas qu'il s'agissait de monter à neuf le ménage scolaire et qu'à l'avenir, il n'y aura plus qu'à l'entretenir.

Le service du matériel scolaire gratuit dépend du Département de l'instruction publique; le fonctionnaire appelé à le diriger est nommé par le Conseil d'Etat et reçoit un traitement annuel de fr. 2,500 et qui peut atteindre fr. 3,500 en vertu de la loi sur les traitements minima et maxima des fonctionnaires publics votée tout dernièrement par le Grand Conseil.

La nomination du chef de service eut lieu le 18 juillet 1890; la loi devait recevoir son exécution le 1er septembre, soit six semaines plus tard; il s'agissait donc, pour le nouveau fonctionnaire, d'arriver à point nommé, de faire à neuf et cela sans pouvoir mettre à profit aucune expérience d'autrui, car nulle part en Suisse n'existait une organisation de la gratuité du matériel scolaire semblable à la nôtre. Les soumissions pour le matériel furent immédiatement ouvertes par la voie de la *Feuille officielle*; le choix des objets fut fait d'abord par le chef du service, puis par la commission consultative nommée à cet effet en vertu de l'article 4 de la loi sur la gratuité du matériel scolaire; les con-

ventions avec les fournisseurs furent arrêtées et signées ; les dépositaires communaux furent nommés et les distributions commencèrent.

Le chef du service chercha une organisation aussi simple que possible de manière à éviter un surcroît d'écritures inutile, aussi bien pour les communes et les dépositaires que pour son propre compte. Voici en quoi consiste cette organisation :

Les communes, soit directement, soit par l'intermédiaire des commissions scolaires, font leurs demandes au chef du service ; celui-ci les inscrit dans un registre spécial et fait les commandes ; les fournisseurs adressent leurs envois, accompagnés d'un bordereau officiel, aux dépositaires locaux qui en accusent réception, par formulaire spécial, au bureau du service du matériel.

La comptabilité se résume à ce qui suit : un registre des commandes, un journal dans lequel est transcrit le total de chaque facture une fois reconnue ainsi que les à-comptes faits par bons dans le courant de l'exercice, le règlement définitif ayant lieu à la fin de l'année ; un registre pour les comptes de chaque fournisseur qui indique en tout temps ce qui lui est dû et ce qu'il a reçu ; un registre des comptes ouverts à chaque commune indiquant, au gré de qui de droit, la dépense de chacune d'elles, enfin et pour clore chaque exercice le registre bilan indiquant, en résumé, les dépenses générales et les sommes versées aux fournisseurs.

Le tableau des répartitions des dépenses s'établit à la fin de l'année ; il indique la part à payer par l'Etat et les communes ; celles-ci en opèrent le versement à la préfecture de leur district.

Le chef du service a, en tout temps, le droit d'inspecter les dépôts locaux, de vérifier la comptabilité des dépositaires et du personnel enseignant et de se rendre compte, dans les classes mêmes, du soin donné au matériel. C'est ainsi que bon nombre d'écoles ont déjà été visitées, souvent en compagnie de M. le chef du département qui a voulu, *de visu*, se rendre compte de la manière dont les distributions se sont faites et de la qualité du matériel.

7° *Les élèves n'ont droit qu'à la quantité normale de fournitures scolaires fixées par le Département de l'instruction publique :* les objets égarés ou détériorés par la négligence des élèves sont remplacés à leurs frais ; ils se les procurent où ils veulent ; les dépôts locaux ne vendent absolument rien.

Les commandes se font deux fois par année, soit jusqu'au 1er février pour le matériel nécessaire à partir du 1er avril et jusqu'au 1er septembre pour celui qui sera nécessaire à partir du 1er novembre, ce qui n'empêche pas les commandes supplémentaires qu'exigent les circonstances imprévues ou la création de nouvelles écoles.

Voilà l'organisation établie par le chef actuel du service du matériel et acceptée par le Département de l'instruction publi-

que ; elle offre, croyons-nous, toute garantie de régularité et facilité de contrôle. Cette organisation pourra subir quelques modifications au fur et à mesure que les expériences faites l'exigeront ; en attendant elle suffit et n'est point si mauvaise puisque un canton tout voisin vient de l'introduire pour le service de son matériel scolaire gratuit.

A. GUEBHART.

## La circulaire ministérielle du 27 avril 1891 sur l'orthographe dans l'enseignement [1]

Qu'il nous soit permis d'imaginer que nous avons l'honneur d'appartenir à une commission d'examen de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire, et étudions quelques-unes des applications possibles de la circulaire du 27 avril.

### 1. GRAVITÉ DES FAUTES

« Les fautes doivent être plutôt pesées que comptées. »

Les fautes les plus graves sont évidemment celles qui touchent non seulement à l'orthographe, mais encore à la langue. Ces fautes sont rares chez les Français. Seuls, les enfants du premier cours ou les étrangers qu, commencent à apprendre notre langue pourront dire ou écrire : des chevalsi un chevau, etc.

Viennent ensuite les fautes contre les grandes règles de la grammaire, l'*e* du féminin dans les adjectifs, l'*s* du pluriel, etc.

Nous mettons en troisième ligne la faute qui consiste à se tromper entre deux graphies qui ont la même valeur, par exemple *an* et *en*, *sen* et *cen*. Cette erreur est d'autant plus légère que le mot se rencontre moins souvent. Il n'y a pas de faute si la graphie adoptée est plus conforme que la graphie officielle à l'origine du mot, si on écrit *forsené* au lieu de *forcené*, *déciller* au lieu de *dessiller*.

Au mot *appeler*, Littré dit : « Dans ce verbe l'Académie exprime par e*ll* le passage de l'*e* muet à l'*e* ouvert ; ailleurs elle rend ce passage par *èl*, comme dans je gèle ; il serait bien utile d'adopter pour tous les cas une orthographe uniforme. » En attendant que l'orthographe uniforme s'établisse, on doit laisser le choix aux élèves, pour tous les verbes en *eler* et en *eter*, entre la consonne simple ou la consonne double. La consonne simple est évidemment préférable comme à l'infinitif.

L'Académie, ce que beaucoup de personnes ignorent, a déjà enregistré la graphie par un seul *g* de *tous* les mots commençant par le préfixe *a* suivi de *g*. Rien n'empêche d'appliquer la même simplification comme l'indique M. le ministre de l'instruction publique, au même préfixe suivi d'une consonne quelconque : *alonger* comme *alourdir*, etc.

La circulaire signale un bon nombre d'autres mots à consonnes doubles que l'on peut simplifier sur des analogies. Nous ajoutons avec M. Félix Hément, inspecteur général de l'instruction primaire, *honeur* d'après *honorer* et *honorable*, *doner* d'après *donateur* et *donation*, et avec M. Charles Lebaigue, *calote* d'après *capote*, *tutèle* d'après *clientèle*, *greloter* d'après *grignoter*, *pensionat* d'après *patronat*, *personel* d'après *colonel*, *barique* comme *baril*, *trape* comme *chausse-trape*, *folet* comme *folâtre*, *millionaire* comme *millionième*.

En réalité, il y a là une réforme générale qui s'imposera à bref délai : la simplification des consonnes doubles dans tous les mots où elles se prononcent simples. Cette réforme est souhaitée par M. Gaston Paris, membre de l'Institut, dont on connaît en ces matières la haute compétence. Elle a failli être appliquée, il y a quelques mois, dans un journal quotidien de Paris, par

[1] Voir l'*Educateur* du 15 juin.

M. Edouard Hervé, membre de l'Académie française. M. Hervé n'a renoncé (provisoirement) à son projet que faute de trouver à ce moment un autre journal qui voulût s'associer à sa tentative. Mais comme le dit M. Léon Bourgeois, « il y a toute vraisemblance que d'ici à une génération ou deux la plupart de ces bizarreries auront disparu. Au lieu d'inculquer en pareil cas dans l'esprit de l'élève l'idée d'une règle absolue et inviolable, ne vaut-il pas mieux lui laisser entrevoir que c'est là au contraire une matière en voie de transformation ? » Quel inconvénient peut-il y avoir à ce que nos enfants fassent comme nos ancêtres, qui écrivaient *clientèle* ou *clientelle*, *nouvèle* ou *nouvelle* avec la même indifférence que nous écrivons aujourd'hui *paierai*, *payerai* ou *paîrai ?*

*(A suivre.)* LÉON CLÉDAT.

# CHRONIQUE SCOLAIRE

*Travaux manuels*

Le comité de la Société suisse des travaux manuels s'est réuni le 28 juin à Berne. Etaient présents MM. Rudin, président, Scheurer, Lüthi, Gilliéron, Meylan, Gobat. M. Zürrer s'était fait excuser.

M. Rudin, président, ouvre la séance par quelques paroles bien senties rendant hommage à la mémoire de M. Städler, de Saint-Gall, que la mort a enlevé à l'affection de ses collègues du comité.

Une assemblée générale de la Société suisse des travaux manuels ayant été convoquée pour le 28 juin, une opposition s'est manifestée à Bâle parce que les statuts prévoient que les assemblées générales doivent avoir lieu en même temps que les congrès d'instituteurs de la Suisse allemande ou de la Suisse française. MM. Fautin, Dill et Huber ont en outre convoqué pour le 29 juin, à Bâle, une réunion tendant à modifier l'organisation actuelle de la Société. Il nous a semblé, d'après les détails qui ont été donnés, qu'il s'agit exclusivement de questions personnelles. Le devoir des membres romands de la Société est tout tracé, c'est d'être complètement renseignés et de faire front à toute tendance de désorganisation. La prochaine réunion générale de la Société aura lieu à la Chaux-de-Fonds en même temps que le congrès des instituteurs de 1892.

M. Rudin présente ensuite un rapport sur la marche de la Société. Ce rapport a déjà paru en partie dans le *Pionier*.

Les comptes de 1889, 1890 et 1891 sont présentés par M. Scheurer. Le solde actif au 28 juin 1891 était de fr. 1121»63. MM. Schäppi, conseiller national à Zurich, et Genoud, secrétaire de la direction de l'intérieur à Fribourg, ont été nommés vérificateurs des comptes.

On adopte, après longue discussion, un règlement pour l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des travaux manuels en Suisse. La traduction française de ce règlement est remise aux soins de M. Gilliéron ; elle sera communiquée à l'*Educateur*.

M. Lüthi présente un rapport sur la bibliothèque et les collections. Un catalogue sera imprimé et envoyé à tous les sociétaires.

M. Rudin rapporte sur le programme du VII^e cours normal devant avoir lieu prochainement à Chaux-de-Fonds.

Ce plan, qui se rapproche de ceux des cours précédents, est approuvé. Les élèves recevront au prix de 1 franc par série les dessins des modèles à exécuter. M. Magnin a accompagné les dessins de menuiserie de notices indiquant la suite des opérations.

Les examinateurs nommés pour diriger les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel sont, pour le cours de Chaux-de-Fonds, MM. Gilliéron, Scheurer, Hurni. Les directions cantonales de l'instruction publique seront invitées à se faire représenter à ces épreuves.

M. Gobat donne sa démission de membre du comité. Il sera remplacé à la prochaine assemblée générale. M. Rudin, en présence des attaques dont il est

l'objet à Bâle, demande à être déchargé des fonctions de la présidence. A l'unanimité il est décidé de ne pas accepter cette démission et M. Rudin est prié de continuer, comme par le passé, à vouer ses forces et ses talents à la question des travaux manuels. On sait que M. Rudin est dans notre pays le rénovateur des écoles de travail manuel. C'est en Suisse l'homme le plus compétent dans la matière et toujours il aura l'appui de ses nombreux élèves reconnaissants. H. GOBAT.

---

**Neuchâtel.** — Le cours normal de travaux manuels s'annonce sous les augures les plus favorables. Un comité d'organisation, nommé par le Département de l'instruction publique, s'occupe de rendre le séjour de la Chaux-de-Fonds le plus agréable possible à ses hôtes d'un mois; sa tâche lui est facilitée par le concours empressé de la population tout entière et des cercles en particulier.

De nouvelles inscriptions parviennent encore au Département de l'instruction publique, de sorte que le nombre des participants n'est pas encore définitivement arrêté. Il est permis de croire qu'il sera supérieur aux nombres atteints jusqu'à présent.

Les instituteurs seront reçus à la gare à tous les trains du dimanche 19 juillet, par des membres du Comité d'organisation et des élèves porteurs d'une décoration à la boutonnière. La séance publique d'ouverture se fera à 6 heures dans les vastes locaux du Cercle du Sapin sous la présidence de M. le conseiller d'Etat J. Clerc, chef du département de l'instruction publique. Elle sera suivie d'une soirée familière qui permettra aux participants au cours de faire connaissance entre eux et avec les habitants de la localité qui aura le plaisir de les recevoir. Ed. CLERC.

---

**Une curieuse idée chez un enfant.** — Un journal de Genève cite le fait suivant :

Après avoir lu à ses élèves la fable de Florian : « Le lapin et la sarcelle », le maître invite ses élèves à faire une composition du même genre, en changeant toutefois le titre et les personnages.

Voici ce que l'un d'eux, enfant de neuf ans, présente quelques minutes après :

« Un bienfait n'est jamais perdu. » Un coucou fort charitable vit un merle tout couvert de blessures : un enragé chasseur s'était acharné après lui. Le coucou prit le merle sur son dos, l'emporta et le soigna. Le merle guérit de ses blessures et retourna chez lui.

« Quelque temps après, le merle reconnaissant, ne sachant que faire pour le bien, débarrassa le coucou de sa femme. »

Authentique et textuel. C. T.

---

**Erratum.** — Au n° du 1er juillet, page 198, 6e ligne, lire : « M. Maurer trace le programme des principes sur lesquels la jeune université *assiéra* (et non essaiera) son enseignement. »

# EXERCICES SCOLAIRES

*Problèmes d'arithmétique donnés aux derniers examens de recrues.*

## CALCUL ÉCRIT

(SUITE)

Solutions des problèmes **n° 1.**

*IXe série.* — 150 actionnaires participent à une entreprise à raison de fr. 350 par tête, et 45 autres y participent également, chacun pour fr. 500. Le

bénéfice de l'année réparti entre eux se montant à fr. 4125, dites en % combien les actionnaires retirent?

*Solution.* — 150 actionnaires versent 350 × 150 = fr. 52,500.
45 actionnaires versent 500 × 45 = » 22,500.

Montant versé = fr. 75,000.

$$\text{Bénéfice } \% = \frac{100 \times 4125}{75000} = \frac{4125}{750} = 5{,}50$$

*Réponse.* — Les actionnaires retirent 5 1/2 %.

*Xe série.* — Une dette de fr. 3200 sera échue le 21 octobre. Le créancier déclare qu'il se contentera de fr. 3160 si le payement est effectué le 1er septembre. Quel est en % l'escompte offert par le créancier (année à 360 jours; déduire le jour de l'échéance)?

*Solution.* — Du 1er septembre au 21 octobre, il y a 50 jours.
L'escompte de fr. 3200 pendant 50 jours est de fr. 40.
L'escompte de fr. 100 pendant 360 jours est de fr. x.

$$x = \frac{40 \times 100 \times 360}{3200 \times 50} = \text{fr. } 9.$$

*Réponse.* — L'escompte est de 9 %.

*XIe série.* — Un artisan a emprunté au taux de 5 % une certaine somme pour laquelle il doit payer au bout de 3 mois un intérêt de fr. 10»80. Quelle est cette somme?

*Solution.* — Intérêt de 3 mois = fr. 10»80.
Intérêt annuel = 4 × 10»80 = fr. 43»20.
Pour fr. 5 d'intérêt annuel, on doit fr. 100 de capital

Pour fr. 1 d'intérêt annuel, on doit fr. $\frac{100}{5}$ de capital.

Pour fr. 43»20 d'intérêt annuel, on doit fr. $\frac{100 \times 43»20}{5}$ = fr. 864.

*Réponse.* — Cette somme est fr. 864.

*XIIe série.* — Un artisan qui a contracté une dette de fr. 864»75 doit payer un intérêt annuel de fr. 41»08. A quel taux a-t-il emprunté?

*Solution.* — L'intérêt annuel de fr. 864»75 est de fr. 41»08.

L'intérêt annuel de fr. 1 est de fr. $\frac{41»08}{864»75}$

L'intérêt annuel de fr. 100 est de fr. $\frac{41»08 \times 100}{864»75}$ = fr. 4»75.

*Réponse.* — Le taux est 4 3/4 %.

*XIIIe série.* — Quelqu'un achète 53 1/3 m d'étoffe à fr. 6»85 le m. Il paie comptant et obtient un rabais de 3 3/4 %. Combien a-t-il à payer?

*Solution.* — Prix de l'étoffe = 53 1/3 × 6»85 = fr. 365»33.

$$\text{Escompte } 3\tfrac{3}{4}\,\% = \frac{365»33 \times 3»75}{100} \quad \frac{3»75}{100} = \text{fr. } 13»70.$$

Différence fr. 351»63.

*Réponse.* — Il doit payer fr. 351»63.

*XIVe série.* — Un bloc de molasse rectangulaire a une longueur de 1 3/4 m., une hauteur de 0,65 m. et une largeur de 0,48 m. Combien vaut ce bloc, le m³ évalué à fr. 24»70?

*Solution.* — Volume du bloc = 1,75 × 0,65 × 0,48 = 0,546 m³.
Prix du bloc = 0,546 × 24»70 = fr. 13»49.

*Réponse.* — Ce bloc vaut fr. 13»49.

*XVe série.* — J'ai assuré mon mobilier pour la somme de fr. 8875 et je paie une prime annuelle de fr. 12»20. Combien ‰ ?

*Solution.* — Pour fr. 8875 on paie fr. 12»20.

Pour fr. 1 on paie fr. $\frac{12»20}{8875}$

Pour fr. 1000 on paie fr. $\frac{12»20 \times 1000}{8875}$ = fr. 1»373.

*Réponse.* — Je paie fr. 1»37 ‰.

*XVIe série.* — Un artisan contracte, le 8 janvier, un emprunt de fr. 685 et rembourse cette somme avec les intérêts à 4 3/4 % à la fin de juin. Combien doit-il payer? (Déduisez le jour de l'échéance.)

*Solution.* — Du 8 janvier au 30 juin = 173 jours.

Intérêt annuel = $\frac{685 \times 4,75}{100}$ = fr. 32»54.

Intérêt d'un jour = $\frac{32»54}{365}$

Intérêt de 173 jours = $\frac{32»54 \times 173}{365}$ = fr. 15»42.

Somme à payer = 685 + 15»42 = fr. 700»42.

*Réponse.* — Il doit payer fr. 700»42.

# BIBLIOGRAPHIE

**Coin du feu,** revue mensuelle illustrée pour la famille. — Rédaction et bureau, Henri Mignot, éditeur, Pré-du-Marché 17, Lausanne. — Abonnement : 3 fr. 50 par an.

Sommaire de la livraison de mai: Pise (avec gravure), par Ad. Ribaux. — Fête de mai, nouvelle par Joseph Autier. — Petite chronique. — Le maître d'école de mon père, par Ed. de Amicis. — La petite fileuse, gravure. — La crémation des corps, par Ed. Lullin. — Tout passe, poésie, par J. d'Orval. — Une famille dans l'embarras, par Mme Dunning. — Economie domestique. — Récréations.

Mentionnons aux amateurs de bonnes lectures le *Coin du feu*, revue illustrée pour la famille, qui paraît chaque mois à Lausanne, sous la direction de M. Mignot, éditeur. C'est vraiment une excellente publication, recommandable à tous égards, et d'un prix extrêmement modique, 3 fr. 50 par année, qui la met à la portée de toutes les bourses.

Parmi les articles parus dans les derniers numéros, signalons les jolies nouvelles de Joseph Autier, un récit d'Urbain Olivier, une biographie de M. de Pressensé, avec un beau portrait, quelques pages charmantes d'Edmond de Amicis, le célèbre écrivain italien, traduites par Mario, un intéressant article sur la *crémation*, par Ed. Lullin, un article sur *Pise* (avec dessin du Campo-Santo, d'après nature) par Ad. Ribaux, etc., etc.

Au mérite d'une collaboration choisie, le *Coin du feu* joint ceux de l'illustration et de l'impression qui sont toutes deux très soignées. C'est une véritable revue de famille, dont le succès va croissant de jour en jour.

---

**Le Foyer domestique,** journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an: 6 fr. Six mois: 3 fr. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sommaire du no 28: Le silence. — La cueillette des fraises (poésie). — Les moineaux du square (poésie). — La tempête. — Contes du jeudi: L'étourderie. — Impressions littéraires. Bibliographie. — Divers. — Logogriphe. — Solutions du no 26.

Couverture: Riquet le gourmand. — Annonces.